

Roquetoire

Vous découvrirez les paysages bucoliques qui font le charme de ce village.

Au départ de la place, rejoignez la rue d'Aire. Un petit sentier (une voyette) vous conduira ensuite à la rue Saint-Michel. Suivez le fléchage qui vous permettra une petite boucle à travers un paysage de bocage. Rejoignez ensuite le chemin des Héringaux (encore appelé Vieux Chemin de Thérovanne) qui vous permettra de longer le marais de Warnes. Le chemin du retour vous ramènera vers le Rupereau - dépôt à betteraves - en longeant la Liauwette. Vous rejoignez ensuite le Bois de Ligne par un chemin pittoresque et accidenté.



Si vous en avez le temps, un détour par le château de la Morande s'impose. Prenez aussi la peine de visiter l'église dont le clocher carré a été restauré en 2008. Question : combien de chapelles avez-vous compté sur votre parcours ?

Restauration

La Grange

6^{ème} rue du Château - 62120 Roquetoire
03 21 95 14 53 - Ouvert le week-end uniquement

Hébergement

Gîte de la Morande

5 rue de la Morande - 62120 Quiestède - 03 21 12 39 13

Renseignements pratiques

Mairie de Roquetoire

8 place de la Mairie - 62 120 Roquetoire
Tél. 03 21 39 05 07 - Fax 03 21 39 70 16
www.roquetoire.fr

Office de Tourisme**

Le Bailliage, Grand'Place - 62 921 Aire-sur-la-Lys
Tél./Fax 03 21 39 65 66
www.ot-airesurlalys.fr

Communauté de Communes du Pays d'Aire

Hôtel de Ville - BP 29 - 62 921 Aire-sur-la-Lys Cedex
Tél. 03 21 95 40 59 - Fax 03 21 39 26 74
www.paysdaire.fr

Pour télécharger les plaquettes descriptives des autres sentiers rendez-vous sur

www.ot-airesurlalys.fr



Randonnées Pédestres

Communauté de communes
du Pays d'Aire

5

Sentier des Héringaux

13,5 km - 4h30

D Mairie
Roquetoire

Accès : D 195



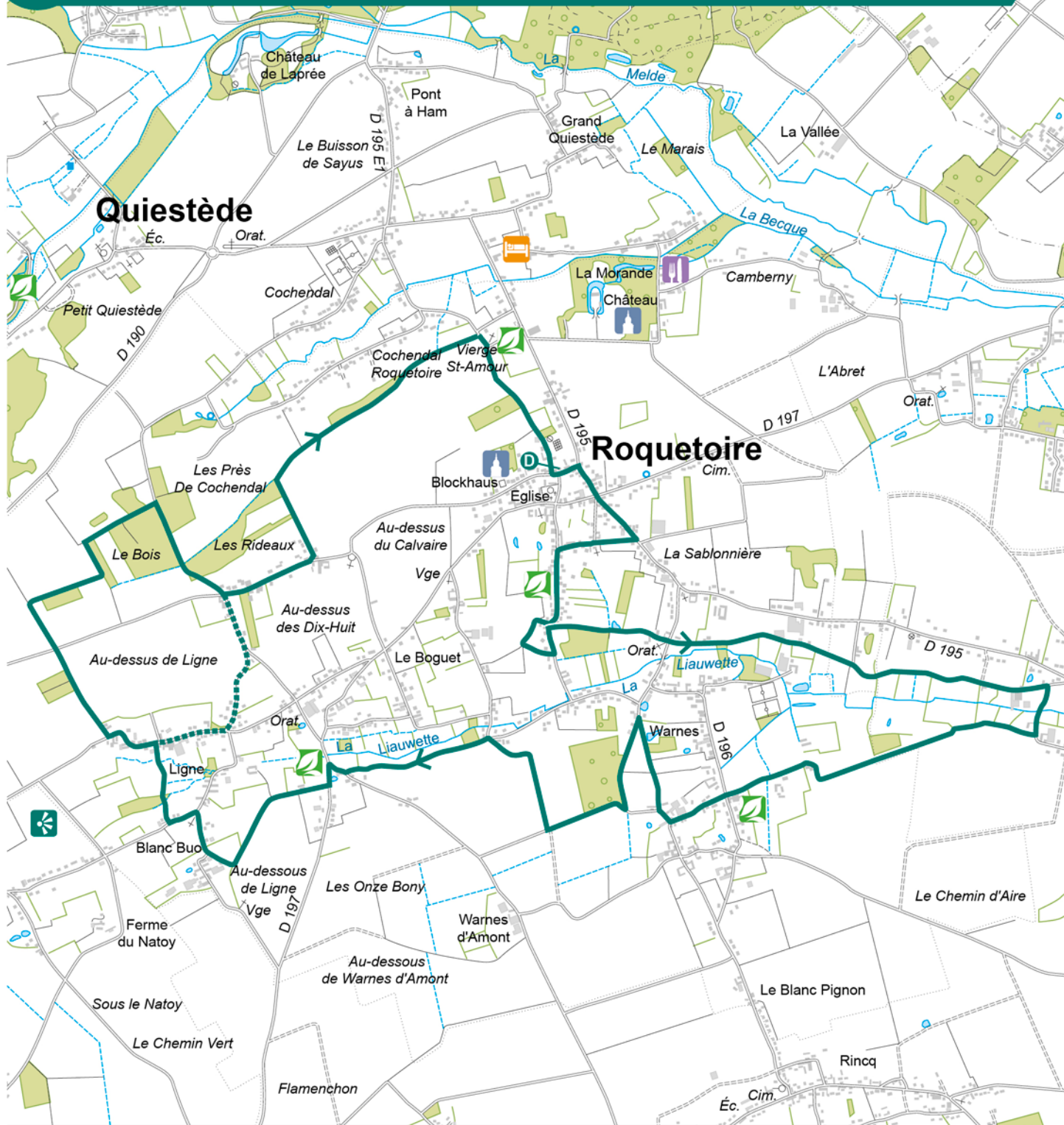
Marques de balisage



5

Sentier des Héringaux

13,5 km - 4h30



Légende

- Curiosité patrimoniale
- Curiosité naturelle
- Restauration
- Hébergement
- Point de vue
- En période de chasse

Le code du randonneur :

- 1 - Restez sur les chemins et sentiers balisés.
- 2 - Gardez vos chiens en laisse.

- 3 - Respectez cultures et animaux, outils de travail des agriculteurs.
- 4 - Soyez courtois avec les randonneurs et autres usagers de la nature.

- 5 - Ne jetez rien, emportez vos déchets.
- 6 - Ne faites pas de feu en forêt.
- 7 - Observez la faune et la flore sans les toucher.
- 8 - Soyez silencieux et discret.

- 9 - Respectez les équipements d'accueil et de signalisation.
- 10 - Signalez au plus tôt toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours, (obstacle, défaut de balisage, etc).